



## ACADÉMIE D'IMPROVISATION ROCHELAISE

Centre Social TASDON BONGRAINE  
1 impasse Marie-Claude Memon, LA ROCHELLE

## BULLETIN D'ADHÉSION 2023-2024

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

### Atelier Concerné :

- Mercredi 20h-22h à Tasdon (loisir - intermédiaire)
- Jeudi 20h-22h à Périgny (confirmé)

### Cotisation annuelle : 200 € dont 20 € d'adhésion.

- Règlement en une seule fois en octobre
- Règlement en 3 fois : 80 € en octobre - 60 € en novembre - 60 € en décembre
- Je ne souhaite pas participer aux ateliers mais je soutiens l'association en payant une cotisation de 20 €
- Tee-shirt : 10 € - Taille : S M L XL

### Mode de règlement :

- En ligne avec [HelloAsso](https://airimpro.net) (lien sur la page d'accueil du site <https://airimpro.net>)
- Par chèque à l'ordre de l'Académie d'Improvisation Rochelaise
  
- J'accepte que les photos sur lesquelles je figure puissent être diffusées par l'association dans le cadre de sa communication interne ou externe.

### L'adhérent s'engage à l'année et devra respecter le règlement intérieur et les modifications qui y seront ultérieurement apportées.

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_ Signature :

L'AIR se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement en cours d'activité, d'atelier, un adhérent. Pour les mineurs, les représentants légaux seront avertis immédiatement. Cette décision ne donne droit à aucun remboursement ni indemnité, et peut être prise dans certains cas, tels que : attitude incompatible avec la vie de groupe, danger moral ou physique pour les autres adhérents... L'AIR ne peut être tenue responsable des vols, dégradations et détérioration subis sur les biens appartenant aux autres adhérents ou autres personnes extérieures. L'AIR se décharge de toute responsabilité en cas de non-respect des règles de sécurité et de discipline. En cas de vandalisme, vol, etc...la responsabilité morale et financière du responsable légal, s'il s'agit d'un mineur, pourra être engagée, notre assurance ne couvrant pas ce type de risque. Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au bureau de l'AIR.